

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 décembre 2023

CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1943)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2311

présenté par
M. Mendes et M. Boudié

ARTICLE 16 BIS A

À l'alinéa 6, supprimer le mot :

« requis ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.